MEPN

République du Bénin

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

LE MINISTRE

ALLOCUTION

DU CHEF DE LA DELEGATION DU BENIN A 16ème CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ET

A LA 6ème CONFERENCE DES PARTIES AGISSANT COMME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO,

MONSIEUR Théophile Chabi WOROU, DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE LENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Cancun (Mexique), le 08 decembre 2010

Madame la Présidente de la Conférence,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de m'adresser, au nom du Bénin, à cette auguste conférence sur un sujet qui constitue le plus grand défi de notre époque, les changements climatiques. Avant tout propos, la délégation béninoise tient à remercier le Gouvernement et le peuple mexicains pour l'accueil très chaleureux dont elle a été l'objet et pour la parfaite organisation de cet important rendez-vous des experts et des décideurs sur les changements climatiques dans cette belle ville balnéaire de Cancun.

Madame la Présidente,

Par ma voix le Benin vous félicite pour votre brillante élection à la tête de la Conférence et n'a pas douté de la capacité dont vous avez fait montre pour accomplir la haute et delicate mission qui vous est confiée. Votre démarche pragmatique, consensuelle, inclusive et transparente dans la conduite des différentes questions ici en négociation depuis plusieurs jours en est la preuve.

Madame la Présidente,

Distingués invités,

De jour en jour et d'année en année, les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) selon lesquelles, les changements climatiques sont une réalité, se confirment. Je n'en veux pour preuve que l'intensification et la fréquence des événements extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones, les inondations, la sécheresse et les incendies dont sont victimes aussi bien les pays en développement que les pays développés.

Cette année 2010 qui s'achève a été particulièrement éprouvante pour mon pays, le Bénin qui a été, pendant plusieurs mois, soumis à de graves inondations suite à des pluies violentes qui ont fait déborder les principaux cours d'eau du pays. Environ deux tiers de la superficie totale du pays ont été sous les eaux, 1.5 million de personnes ont été affectées avec 43 morts enregistrés et plusieurs disparus ; des centaines de milliers de personnes ont été deplacées du fait de ces inondations créant ainsi, des réfugiés climatiques. Un désastre de ce niveau n'a pas été enregistré au Benin depuis environ 50 ans.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Ces chiffres rien qu'à l'échelle du Bénin montrent qu'il urge que de prendre des décisions hardies, efficaces et durables. Le Gouvernement béninois ayant à sa tête Son Excellence le Dr Boni YAYI a mis en place une cellule de crise pour venir vite au secours des sinistrés et a lancé un appel à la communauté internationale pour une réponse d'envergure aux effets pervers de ces inondations.

Je saisis l'opportunité que m'offre cette tribune pour saluer vivement l'appui spontané et appréciable qu'ont apporté les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Bénin pour traiter adéquatement les conséquences de ces inondations.

Revenant aux présentes négociations en cours ici à Cancun, la question des financements occupe le premier plan de nos préoccupations. En effet, pour mener des actions d'adaptation, il est vital que la présente conférence parvienne à établir, un mécanisme financier susceptible de soutenir les pays en développement en général, les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement en particulier. Cela suppose la mise en place d'un arrangement institutionnel cohérent et efficient.

A cet égard, le Bénin est en faveur de la mise place du Comité technique sur l'adaptation avec des fonctions permettant de faire une place privilégiée aux pays les moins avancés et qui traduira dans les faits les dispositions des articles 4.9, 4.8, 4.7 et 4.5 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques.

Ce mécanisme financier doit disposer de ressources substantielles pour financer les actions d'adaptation et d'atténuation ainsi que, le transfert de technologies y relatif. Les pertes et dommages enregistrés du fait des changements climatiques et des événements extrêmes tels que des inondations doivent bénéficier de toute l'attention requise à travers un cadre institutionnel approprié et opérationnel. Dans ce cadre, le Bénin soutien les positions défendues par le Groupe Afrique et le Groupe des PMA.

Par ailleurs, mon pays se réjouit de l'opérationnalisation du fonds d'adaptation qui doit disposer de ressources financières à la hauteur des impératifs de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, sur la base de l'expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre des Projets d'Adaptation contenus dans les PANA qui portent sur les besoins immédiats et urgents des PMA, il est important d'aller au-delà, pour mettre en place, un véritable programme d'adaptation à court, moyen et long termes pour l'ensemble des pays en développement. C'est pourquoi nous soutenons que l'ensemble des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto contribue à financer ce fonds d'adaptation.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

La forme la plus efficace de l'adaptation à long terme est l'atténuation car, elle porte sur la racine du phénomène des changements climatiques. C'est pourquoi, mon pays est disposé à jouer sa partition dans ce domaine et à œuvrer pour que le régime du climat post 2012 soit robuste avec des niveaux d'engagement ambitieux de la part des pays développés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre devant permettre que la hausse de la température mondiale reste en deçà de 1,5° Celsius.

Au-delà d'une question économique et de développement, les changements climatiques constituent pour des PMA et des petits Etats Insulaires, une véritable question de survie. Pour ce faire, l'ensemble des nouvelles règles en négociation dans les deux groupes spéciaux de travail dans le cadre du régime climatique post 2012 doivent viser prioritairement à améliorer l'intégrité environnementale de l'atmosphère.

L'atmosphère ignore les frontières entre pays, il y va donc de l'intérêt de tous les pays qu'ils soient développés ou en développement de le préserver. Voilà pourquoi le Bénin continuera à s'engager fermement, à la mesure de ses moyens et du soutien dont il bénéficiera de la part de la communauté internationale, dans cette œuvre vitale de préservation du climat mondial et, ose croire que la conférence de Cancun, qui tire a sa fin, sera un tournant décisif dans ce sens et redonnera de ce fait espoir, à tous les peuples du monde entier qui depuis deux semaines ont les yeux tournés vers le Mexique.

Je vous remercie pour votre attention.